

APPUI AUX TERRITOIRES

Fontenay-lès-Briis

Un projet de territoire pour construire avec méthode
la programmation du bourg.

Le CAUE met en œuvre son outil Territoires+ pour accompagner la commune de Fontenay-lès Briis dans son projet de requalification du patrimoine bâti communal.



Le projet d'installation d'un café associatif dans le presbytère est l'occasion d'engager une réflexion d'ensemble pour Fontenay-lès-Briis.
Action menée en 2021-2022.

Le point de départ

Fontenay-lès-Briis est une commune rurale dont le territoire, traversé par deux importants axes routiers, est divisé par des massifs boisés qui délimitent 11 hameaux. Le bourg, au nord de la commune, regroupe la majorité des habitants mais ne dispose pas de commerces – ceux-ci

sont implantés au hameau de BelAir, à l'intersection des deux axes. L'équipe municipale souhaite développer les déplacements de proximité pour les habitants du bourg et améliorer le cadre de vie, et envisage la réhabilitation de l'ancien presbytère en café associatif.

L'objectif de l'action CAUE à Fontenay-lès-Briis

La commune est propriétaire d'un important patrimoine foncier dans le bourg. Au-delà du projet de café associatif, l'objectif de la mission du CAUE est d'élargir l'échelle de réflexion de l'équipe municipale. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les enjeux et attentes relatifs aux projets communaux et, plus particulièrement, ceux en lien avec le patrimoine foncier du bourg.

L'accompagnement du CAUE vise à donner des pistes de réflexion sur les actions à mettre en place afin d'améliorer, au quotidien, l'attractivité du centre-bourg.



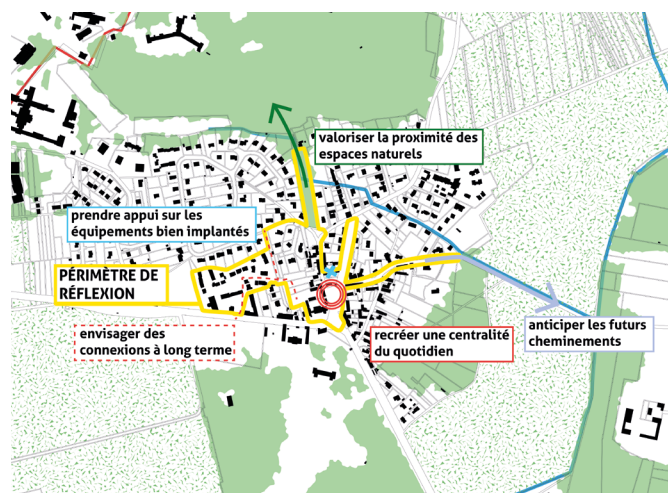
En mars 2022, visite exploratoire avec le maire.

Le déroulé

En 2021, la commune de Fontenay-lès-Briis sollicite le CAUE. L'équipe municipale souhaite réhabiliter l'ancien presbytère, et qu'un café associatif y s'installe. Pour assurer la réussite de l'opération, il est nécessaire de visualiser les étapes, de déterminer les besoins des habitants et les objectifs auxquels devra répondre le café. Ces premiers échanges permettent d'identifier le nombre important de propriétés communales dans le bourg qui pourraient faire l'objet d'une réhabilitation, au-delà du bâtiment du presbytère.

En mars 2022, une visite du bourg est organisée avec le maire, Thierry Degivry, et les architectes conseillers du CAUE. Le parcours de visite, proposé par le maire, met en lumière la qualité des espaces publics (places, rues, venelles, cours) et la préservation de nombreux bâtis anciens qui confèrent au bourg une vraie qualité paysagère, urbaine et architecturale.

Une convention d'objectif est alors établie entre le CAUE et la commune. Elle porte sur une réflexion à l'échelle du bourg.



Cartographie de synthèse produite après le 2^e atelier Territoires+.

Nous prenons appui sur notre [outil Territoires+](#). Déjà mis en œuvre avec réussite à [Vayres-sur-Essonne](#), il prévoit trois ateliers de travail, 1 par mois. À Fontenay-lès-Briis, ces ateliers réunissent élus de la majorité et de l'opposition.

Territoires+ vise à créer des temps privilégiés de dialogue pour élaborer, ensemble, une vision du territoire.

Le premier atelier (sept. 2022) vise à échanger sur les valeurs du territoire, à partager une vision positive de la commune et à en nommer les atouts.

Au cours du deuxième atelier (oct. 2022), une carte est déployée. Elle permet de situer les principaux enjeux identifiés : les liaisons entre hameaux, l'implantation des commerces, la dépendance aux territoires voisins.

Le troisième atelier (déc. 2022) se déroule en deux temps. Le CAUE présente une synthèse cartographique des enjeux architecturaux, urbains et paysagers, et les pistes d'actions possibles à mettre en œuvre. L'atelier se poursuit par un débat visant à déterminer la première action que la municipalité va porter pour déclencher des événements à destination des habitants, et co-construire une programmation évolutive et adaptée aux demandes et besoins locaux.

Enthousiasmée par les différentes possibilités qu'offre le réaménagement du bourg, l'équipe municipale prévoit l'organisation d'un premier événement à l'été 2023, ainsi que l'ouverture au public du bâtiment communal : ces points seront donc débattus lors d'un prochain conseil municipal !

CAUE+

- Apporter une vision globale des enjeux.
- Production de cartographie de synthèse.
- Créer les conditions du dialogue entre élus.
- Mise en avant des qualités urbaines.

Mots-clés :

#Ruralité #BâtiAncien #Revitalisation #ProjetTerritoire